



## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 18 mars 2024

### Liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal

Numéro de délibération	Objet	Résultat du vote
12	VENTE PARCELLE F 321 « MIGNONNET »	APPROUVÉ
13	MODIFICATION DÉLIBÉRATION N°8-2024 DU 5 FÉVRIER 2024 – ALIGNEMENT 19 RUE DU PARC - D 328	APPROUVÉ
14	CESSION FOUR A LA COMMUNE DE CHAMPIGNY-EN-BEAUCE	APPROUVÉ
15	CONVENTION VAL DE LOIRE NUMÉRIQUE POUR POSE ANTENNE RELEVAGE COMPTEUR GAZ	APPROUVÉ
16	ACHAT ROBOTS TONDEUSES	APPROUVÉ
17	ENQUÊTE PUBLIQUE SUEZ - FOSSÉ	APPROUVÉ

Marolles, le 18 mars 2024

Isabelle SOIRAT

Maire



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE MAROLLES (Loir-et-Cher)  
Réf 12/2024

Séance du 18 mars 2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 mars 2024 à 18 heures 30,

Le Conseil Municipal de Marolles (Loir-et-Cher) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Madame Isabelle SOIRAT, Maire.**

**Présents : Mme Isabelle SOIRAT,**

Mme : Karine LORANT, Ghislaine ROGER, Anne STORELLI

M. Benoit GENAY, Nicolas CONTENT, Benoit CHARTÉ, Jean-Marc FOURICQUET, M. Fabien GILLES

**Absents avec procuration :**

Marina HARDOUIN à Isabelle SOIRAT

Fabienne FOURICQUET à Jean-Marc FOURICQUET

M. Jack MÉNAGE à Ghislaine ROGER

**Absents :** Mme Manon CASTEUBLE, Leslie GROISIL

**Secrétaire de séance :** Anne STORELLI

Date de la convocation :	Date d'affichage :	Nombre de membres en exercice :	Nombre de membres présents :	Nombre de membres absents :	Nombre de procurations :
13/03/2024	13/03/2024	14	9	5	3

**VENTE PARCELLE F 321 - MIGNONNET**

Madame La Maire informe le Conseil Municipal que la commune de Marolles est propriétaire d'une parcelle cadastrée **F 321** située au MIGNONNET sur le territoire de Champigny-en-Beauce et d'une contenance de **14 790 m<sup>2</sup>**.

La parcelle est composée de landes, pâtis et bruyères, marais et terres vaines est classée dans le secteur couvrant les vallées, cour d'eau et leurs abords (Nv) du PLUi est difficile d'accès et est bordée d'un côté par une parcelle appartenant à la commune de Champigny-en-Beauce et de l'autre par une parcelle appartenant à la commune d'Averdon.

Les communes de Champigny en Beauce et Averdon proposent à la commune de Marolles d'acheter chacune la moitié de la parcelle au prix de 0.24 €/m<sup>2</sup>, c'est la raison pour laquelle Madame La Maire soumet la proposition des communes d'Averdon et de Champigny-en-Beauce.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

✓ **VOTE** la vente de cette parcelle au prix de **0.24 € le m<sup>2</sup>** soit un prix de vente de la parcelle à **3 549.60 €**.

⇒ **1 774.80 €** pour la commune d'Averdon

⇒ **1 774.80 €** pour la commune de Champigny-en-Beauce

Les frais de notaire étant à la charge des acquéreurs.

✓ **MANDATE** Madame La Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ces dossiers.

Isabelle SOIRAT,  
Maire



A Marolles, le 18 mars 2024

Anne STORELLI,

Secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture  
041-214101289-20240321-2024-12-DE  
Date de réception préfecture : 21/03/2024

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE MAROLLES (Loir-et-Cher)  
Réf 13/2024**

**Séance du 18 mars 2024**

**L'an deux mille vingt-quatre, le 18 mars 2024 à 18 heures 30,**

Le Conseil Municipal de Marolles (Loir-et-Cher) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Madame Isabelle SOIRAT, Maire.**

**Présents : Mme Isabelle SOIRAT,**

**Mme :** Karine LORANT, Ghislaine ROGER, Anne STORELLI

**M.** Benoit GENAY, Nicolas CONTENT, Benoit CHARTÉ, Jean-Marc FOURICQUET, M. Fabien GILLES

**Absents avec procuration :**

Marina HARDOUIN à Isabelle SOIRAT

Fabienne FOURICQUET à Jean-Marc FOURICQUET

M. Jack MÉNAGE à Ghislaine ROGER

**Absents :** Mme Manon CASTEUBLE, Leslie GROISIL

**Secrétaire de séance :** Anne STORELLI

Date de la convocation :	Date d'affichage :	Nombre de membres en exercice :	Nombre de membres présents :	Nombre de membres absents :	Nombre de procurations :
13/03/2024	13/03/2024	14	9	5	3

**ACHAT PARCELLE D 328 – ALIGNEMENT ACHAT PARCELLE D 328  
ALIGNEMENT 19, RUE DU PARC  
MODIFICATION DÉLIBÉRATION N°8-2024 DU 5 FÉVRIER 2024**

Madame La Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération N°8-2024 du 5 février 2024 qui actait l'achat de la parcelle D 328 située 19, Rue du Parc frappée alignement, pour un montant de 30.00 € le m2.

Un accord ayant été trouvé avec le propriétaire pour un achat de la parcelle à l'euro symbolique, Madame La Maire demande au Conseil de bien vouloir modifier ladite délibération.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

✓ **VOTE** l'achat de la parcelle à l'euro symbolique,

✓ **MANDATE** Madame La Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ces dossiers.

Isabelle SOIRAT

Maire



A Marolles, le 18 mars 2024

Anne STORELLI

Secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture  
041-214101283-20240321-2024-13-DE  
Date de réception préfecture : 21/03/2024

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE MAROLLES (Loir-et-Cher)  
Réf 14/2024

Séance du 18 mars 2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 mars 2024 à 18 heures 30,

Le Conseil Municipal de Marolles (Loir-et-Cher) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Madame Isabelle SOIRAT, Maire.**

**Présents : Mme Isabelle SOIRAT,**

**Mme :** Karine LORANT, Ghislaine ROGER, Anne STORELLI

**M.** Benoit GENAY, Nicolas CONTENT, Benoit CHARTÉ, Jean-Marc FOURICQUET, M. Fabien GILLES

**Absents avec procuration :**

Marina HARDOUIN à Isabelle SOIRAT

Fabienne FOURICQUET à Jean-Marc FOURICQUET

M. Jack MÉNAGE à Ghislaine ROGER

**Absents :** Mme Manon CASTEUBLE, Leslie GROISIL

**Secrétaire de séance : Anne STORELLI**

Date de la convocation :	Date d'affichage :	Nombre de membres en exercice :	Nombre de membres présents :	Nombre de membres absents :	Nombre de procurations :
13/03/2024	13/03/2024	14	9	5	3

**CESSION DU FOUR DE LA CANTINE A LA COMMUNE DE CHAMPIGNY-EN-BEAUCE**

Madame La Maire informe le Conseil Municipal que le four acheté en 2018 n'est plus utilisé. La commune de Champigny-en Beauce est intéressée par son rachat.

Madame La Maire demande donc au Conseil Municipal d'autoriser la vente du four à la commune de Champigny-en Beauce.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

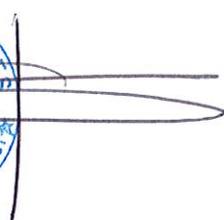
✓ **VOTE** la vente du four à la commune de Champigny-en-Beauce pour un montant de 500.00 €,

✓ **MANDATE** Madame La Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ces dossiers.

A Marolles, le 18 mars 2024

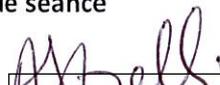
Isabelle SOIRAT

Maire



Anne STORELLI

Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture  
041-244101289-20240321-2024-14-DE  
Date de réception préfecture : 21/03/2024

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE MAROLLES (Loir-et-Cher)  
Réf 15/2024**

**Séance du 18 mars 2024.**

**L'an deux mille vingt-quatre, le 18 mars 2024 à 18 heures 30,**

Le Conseil Municipal de Marolles (Loir-et-Cher) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Madame Isabelle SOIRAT, Maire.**

**Présents : Mme Isabelle SOIRAT,**

**Mme :** Karine LORANT, Ghislaine ROGER, Anne STORELLI

**M.** Benoit GENAY, Nicolas CONTENT, Benoit CHARTÉ, Jean-Marc FOURICQUET, M. Fabien GILLES

**Absents avec procuration :**

Marina HARDOUIN à Isabelle SOIRAT

Fabienne FOURICQUET à Jean-Marc FOURICQUET

M. Jack MÉNAGE à Ghislaine ROGER

**Absents :** Mme Manon CASTEUBLE, Leslie GROISIL

**Secrétaire de séance : Anne STORELLI**

Date de la convocation :	Date d'affichage :	Nombre de membres en exercice :	Nombre de membres présents :	Nombre de membres absents :	Nombre de procurations :
13/03/2024	13/03/2024	14	9	5	3

**CONVENTION VAL DE LOIRE NUMÉRIQUE  
POSE ANTENNE DE RELEVAGE COMPTEUR EAU**

Madame La Maire informe le Conseil Municipal que le syndicat Val de Loire Numérique mandaté par Agglopolys l'a contactée afin de mettre en place une antenne de relevage des compteurs pour l'eau. Cette antenne se situerait soit sur un mat du stade municipal, soit sur le toit de l'atelier municipal (à définir en fonction de l'étude technique en cours).

Madame La Maire demande au Conseil Municipal d'autoriser la mise en place de cette antenne

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

✓ **ACCEPTE** la mise en place de l'antenne de relevage du compteur eau sur l'un des 2 sites en fonction de l'étude technique

✓ **MANDATE** Madame La Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ces dossiers.

**A Marolles, le 18 mars 2024**

Isabelle SOIRAT

Maire



Anne STORELLI

Secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture  
041-214101289-20240321-202415-DE  
Date de réception préfecture : 21/03/2024

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE MAROLLES (Loir-et-Cher)  
Réf 16/2024

Séance du 18 mars 2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 mars 2024 à 18 heures 30,

Le Conseil Municipal de Marolles (Loir-et-Cher) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Madame Isabelle SOIRAT, Maire.**

**Présents : Mme Isabelle SOIRAT,**

**Mme :** Karine LORANT, Ghislaine ROGER, Anne STORELLI

**M.** Benoit GENAY, Nicolas CONTENT, Benoit CHARTÉ, Jean-Marc FOURICQUET, M. Fabien GILLES

**Absents avec procuration :**

Marina HARDOUIN à Isabelle SOIRAT

Fabienne FOURICQUET à Jean-Marc FOURICQUET

M. Jack MÉNAGE à Ghislaine ROGER

**Absents :** Mme Manon CASTEUBLE, Leslie GROISIL

**Secrétaire de séance : Anne STORELLI**

Date de la convocation :	Date d'affichage :	Nombre de membres en exercice :	Nombre de membres présents :	Nombre de membres absents :	Nombre de procurations :
13/03/2024	13/03/2024	14	9	5	3

**ACHAT DE ROBOTS TONDEUSES**

Madame La Maire informe le Conseil Municipal que pour des besoins pratiques, il est envisagé l'achat de robots tondeuses. En effet, cela permettrait aux agents municipaux de gagner du temps sur les tontes qui sont nombreuses et ainsi de se consacrer à d'autres tâches.

Madame La Maire propose donc au Conseil Municipal d'étudier les propositions d'achat de robots tondeuses.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

✓ **ACCEPTE** l'achat de robots tondeuses pour un montant de **28 865.00 € TTC**

✓ **MANDATE** Madame La Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ces dossiers.

✓ **PRÉCISE** que les crédits budgétaires seront prévus au budget primitif 2024.

A Marolles, le 18 mars 2024

Isabelle SOIRAT,

Anne STORELLI

Maire



Secrétaire de séance



Accuse de réception en préfecture  
041-214101289-20240321-2024-16-DE  
Date de réception préfecture : 21/03/2024

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE MAROLLES (Loir-et-Cher)  
Réf 17/2024

Séance du 18 mars 2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 mars 2024 à 18 heures 30,

Le Conseil Municipal de Marolles (Loir-et-Cher) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Madame Isabelle SOIRAT, Maire.**

**Présents : Mme Isabelle SOIRAT,**

**Mme :** Karine LORANT, Ghislaine ROGER, Anne STORELLI

**M.** Benoit GENAY, Nicolas CONTENT, Benoit CHARTÉ, Jean-Marc FOURICQUET, M. Fabien GILLES

**Absents avec procuration :**

Marina HARDOUIN à Isabelle SOIRAT

Fabienne FOURICQUET à Jean-Marc FOURICQUET

M. Jack MÉNAGE à Ghislaine ROGER

**Absents :** Mme Manon CASTEUBLE, Leslie GROISIL

**Secrétaire de séance : Anne STORELLI**

Date de la convocation :	Date d'affichage :	Nombre de membres en exercice :	Nombre de membres présents :	Nombre de membres absents :	Nombre de procurations :
13/03/2024	13/03/2024	14	9	5	3

**AVIS ENQUÊTE PUBLIQUE SITE SUEZ - FOSSÉ**

Madame La Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du projet d'agrandissement du site de recyclage des déchets de la société SUEZ RV CENTRE OUEST, en vue de créer une plateforme de transformation des déchets de haut PCI (pouvoir calorifique inférieur) au sein de son centre de tri-transfert à Fossé, une enquête publique est en cours et il a été demandé aux communes avoisinantes, de donner un avis avant le 13 avril 2024.

Madame La Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir émettre un avis.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

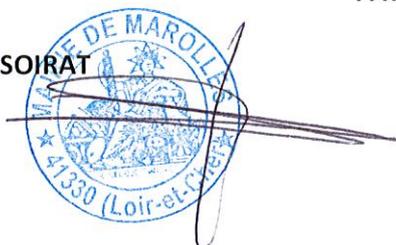
✓ **EMET un avis défavorable** à la demande de la société SUEZ RV CENTRE OUEST,

✓ **MANDATE** Madame La Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ces dossiers.

A Marolles, le 18 mars 2024

Isabelle SOIRAT

Maire



Anne STORELLI

Secrétaire de séance

